

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Séance ordinaire du 26 septembre 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-six septembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM et Sébastien BURG Y

Excusés (13) :

Mme Dominique THOMAS (procuration à M. EHRET)
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)
M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESC H
Mme Bérengère MICODI
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG Y)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme NYREK)

-o-O-o-

Point 16 de l'ordre du jour

Recrutement d'un apprenti

- Vu le Code du travail,
- Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Il est envisagé de recourir au recrutement en contrat d'apprentissage d'un chargé de communication dès l'année scolaire 2024/2025. Les principales tâches qui lui seraient confiées seraient les suivantes :

- Participation à l'élaboration du bulletin et du magazine municipal ;
- Gestion de la présence en ligne de la commune via le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ;
- Gestion des panneaux lumineux d'information ;
- Création de contenus écrits, photos et vidéos ;
- Participation à la mise en place de l'application IntraMuros ;
- Participation à l'organisation et à l'animation d'évènements (invitations, supports de communication, prises de photos, vidéo...)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un apprenti,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2024-2025, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---------------|------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Communication | 1 | BTS ou MASTER Communication | 2 ans |

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- d'inscrire les crédits nécessaires (rémunérations et frais de formation notamment) au budget 2024 et suivants, à l'article fonctionnel 93022 (Information, Communication, Publicité).

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 OCT. 2024